



Présentation synthétique et factuelle des Safer

Débat IMPACTONS – Atelier foncier
26 octobre 2020



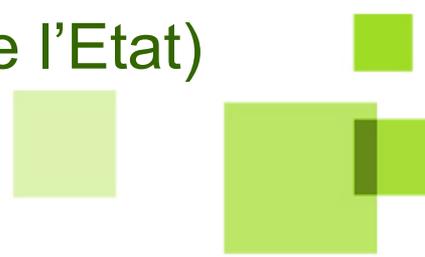


Les quatre missions des Safer

Les Safer assurent des missions de service public, confiées par le législateur

Créées en 1960, les Safer ont vu leurs missions s'élargir au fil des années

Des **sociétés anonymes** particulières :

- sans but lucratif
 - sous la tutelle des Ministères de l'agriculture et des Finances (aucune opération sans l'accord de l'Etat)
- 



Les quatre missions des Safer

Dynamiser l'agriculture et la forêt

- favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et la transmission d'exploitations agricoles
- restructurer, consolider les exploitations agricoles et forestières en recherchant des performances économiques et environnementales

Accompagner le développement local

- Apporter des solutions foncières :
- aux projets économiques ou d'infrastructures des Collectivités territoriales
 - aux porteurs de projets

Les Safer ne font pas seules : lien avec les partenaires (chambres, conservatoires, collectivités,...)

Participer à la protection de l'environnement

- préserver les paysages
- protéger les ressources naturelles (terres agricoles, zones humides, eau, biodiversité)
- lutter contre les risques naturels et les risques d'inondation

Assurer la transparence du marché foncier rural

- traiter toutes les informations de marché
- transmettre aux Collectivités les informations sur les mouvements fonciers
- proposer des indicateurs des dynamiques foncières à différentes échelles géographiques
- alerter les pouvoirs publics et leur fournir des indicateurs nationaux





Les outils des Safer

Opérateurs fonciers des territoires ruraux et périurbains,

Elles disposent :

→ D'outils de **maîtrise foncière** en propriété ou en location

Elles assurent une transparence du marché foncier

→ Appel à candidature / publicité des biens maîtrisés

→ Orientation du foncier et sélection des projets, **en fonction des 4 missions des Safer**

Elles assurent un suivi des projet avec mise en place d'un **cahier des charges**





Gouvernance et instances Safer

Les trois instances des Safer :

- le **Conseil d'administration** au niveau régional avec trois collèges (agriculteurs/collectivités/associations environnementales-service de l'Etat)
 - Une commission consultative départementale (CTD), ouverte aux acteurs du monde rural, **oriente le foncier vers des projets en ciblant les politiques publiques**
- 



Quelques chiffres

Les Safer orientent chaque année près de 100 000 ha (0,35 % du territoire agricole national)

Elles contribuent à l'installation de nouveaux porteurs de projet en agriculture (de l'ordre de 1500 par an dont 2/3 hors cadre familial)

Elles participent à la préservation de l'environnement et interviennent pour le compte des collectivités locales :

- 8750 ha en 2019 attribués en faveur de l'AB,
 - Près de 400 interventions pour le compte des collectivités pour lutter contre la spéculation foncière et le mitage des espaces naturels
- 



Principaux enjeux autour du foncier rural

Préserver la vitalité des territoires et l'agriculture familiale, c'est :

- lutter contre l'artificialisation des sols,
 - Éviter la concentration des exploitations agricoles,
 - Assurer le renouvellement des générations et le soutien à l'installation,
 - Faciliter l'accès à la terre et le financement du foncier (hors cadre familial notamment),
 - Développer une agriculture de transition, favorable à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.
- 